AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération Française de Surf

123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France

Tél. : 05.58.43.55.88
Fax : 05.58.43.60.57
http://www.surfingfrance.com/
mél : contact@surfingfrance.com

PERSONNE RESPONSABLE : Charles Bride, Secrétaire Général

PROCEDURE : Procédure adaptée, Marché de service

OBJET DU MARCHE : Textile et marquage de la Fédération Française de Surf

DECOMPOSITION EN LOTS :

Les prestations sont réparties en 6 lots :

LOTS	DESIGNATION
Lot n°1	EQUIPEMENT EQUIPE DE FRANCE
Lot n°2	ECOLES FRANÇAISE DE SURF
Lot n°3	CHAMPIONNATS DE FRANCE
Lot n°4	EQUIPEMENT STAFF FEDERAL
Lot n°5	EQUIPEMENT COUPE DE FRANCE
Lot n°6	LIGNE GRAND PUBLIC

Il s'agit d'un marché général. Les candidats devront, si possible, présenter une offre pour chaque lot.
En cas d'impossibilité de candidater sur le lot 6, celui-ci pourra être détaché du marché général et attribué à un autre candidat. Toutefois, les candidatures portant sur l'ensemble des lots seront priorisées.

Les variantes sont autorisées.
Outre la solution de base, le candidat pourra également proposer des variantes.
Elles feront l'objet d'une présentation et d'un chiffrage distincts de l'offre de base.

CRITERE D'ATTRIBUTION : Offre apportant les meilleures garanties appréciées en fonction des critères suivants : la tarification, la qualité des supports, la qualité des marquages, les conditions de réassortiment, les délais de production.

CONDITIONS DE DELAIS :

Date d'envoi du présent avis de publication : 8/12/2015
Date limite de réception des offres **15/01/2016 à 18h.**
A remettre à la personne responsable du marché : Monsieur le Secrétaire Général
Sous enveloppe cachetée précisant « consultation marché TEXTILE ».
A envoyer par lettre recommandée, remise sur place contre récépissé ou par voie dématérialisée.

DUREE DU MARCHE : Le contrat sera souscrit à effet du 1/02/2016 et conclu jusqu'au 31/12/2017, une garantie de maintien des conditions sur les deux ans sera

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les **pièces de la candidature.**

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Renseignements concernant les capacités économiques et financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des deux derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des deux dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Fait à Soorts-Hossegor,

Le 8/12/2015

SIGNATURE DU RESPONSABLE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

TEXTILE FEDERAL

Date et heure limites de réception des offres : 15/01/2016 18h

Fédération Française de Surf

123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France

Tél. : 05.58.43.55.88
Fax : 05.58.43.60.57

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3

2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Variantes 3

3 - Conditions relatives au contrat 3
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 3
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 3

4 - Contenu du dossier de consultation 3
4.1 – Contenu du dossier de consultation 3
4.2 – Modalités de retrait du dossier 4

5 - Présentation des candidatures et des offres 4
5.1 - Documents à produire 4
5.2 - Présentation des variantes 5

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 5
6.1 - Transmission sous support papier 5
6.2 - Transmission électronique 6

7 - Examen des candidatures et des offres 6
7.1 - Sélection des candidatures 6
7.2 - Attribution des marchés 6
7.3 - Suite à donner à la consultation 7

8 - Renseignements complémentaires 7

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
LE MARCHE TEXTILE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SURF

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure d'appel d'offres ouvert.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lots :

LOTS	DESIGNATION
Lot n°1	EQUIPEMENT EQUIPE DE FRANCE
Lot n°2	ECOLES FRANÇAISE DE SURF
Lot n°3	CHAMPIONNATS DE FRANCE
Lot n°4	EQUIPEMENT STAFF FEDERAL
Lot n°5	EQUIPEMENT COUPE DE FRANCE
Lot n°6	LIGNE GRAND PUBLIC

Il s'agit d'un marché général. Les candidats devront , si possible, présenter une offre pour chaque lot.
En cas d'impossibilité de candidater sur le lot 6, celui-ci pourra être détaché du marché général et attribué à un autre candidat. Toutefois, les candidatures portant sur l'ensemble des lots seront priorisées.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter une offre comportant des variantes pour chacune des lots, en particulier pour les modalités de marquage (transfert, sérigraphie, broderie…) .

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est prévu pour une durée de 2 ans.
Il commencera au 1er févr 2016 pour se terminer au 31 décembre 2017

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les conditions de financement répondront aux règles d'usage

4 - Contenu du dossier de consultation

4.1 – Contenu du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Le cahier des clauses particulières (CCP) regroupant les lots et ses annexes

4.2 – Modalités de retrait du dossier

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.
Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir, sur demande écrite, l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sous forme papier à l'adresse suivante :
FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres.
Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les Pièces de la candidature.

• Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

• Renseignements concernant les capacités économiques et financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des deux derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

• Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel pour chacune des deux dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les Pièces de l'offre.

LIBELLES	SIGNATURE
Le présent règlement de la consultation (RC)	Oui
L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)	Oui
Les cahiers des clauses particulières (CCP)	Oui
Toutes les pièces annexes nécessaires à l'analyse de l'offre du postulant (échantillons, descriptifs, catalogues…)	liste

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.
Concernant les options de marquage, un tableau récapitulatif présentera ces options au regard des supports concernés

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :
MARCHE TEXTILE

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Fédération Française de Surf
123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique à l'adresse suivante : contact@surfingfrance.com.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CDROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres par une commission ad hoc (cadre technique, élus, salariés).

Les critères retenus pour le jugement des offres pour l'ensemble des lots sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
Conformité au Cahier des Charges	obligatoire
Tarification	20%

Qualité des supports textiles	20%
Qualité des marquages	20%
Conditions de réassortiment - Délais de livraison	20%
Partenariat	20%

En cas de partenariat, une convention sera signée lors de l'attribution définitive du marché. Elle précisera les engagements réciproques des partenaires.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre globale la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éventuels compléments d'informations
Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.
L'absence de réponse dans un délai d'un mois après la clôture de la consultation équivaut à une non sélection de l'offre

8 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Fédération Française de Surf
123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France
Tél. : 05.58.43.55.88
Fax : 05.58.43.60.57
contact@surfingfrance.com.

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier après identification.
Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Fait à Soorts-Hossegor,

Le 8/12/2015

SIGNATURE DU RESPONSABLE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES LOTS N°1 à 6

MARCHE TEXTILE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération Française de Surf

123 Boulevard De La Dune
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Aquitaine, France

Tél. : 05.58.43.55.88
Fax : 05.58.43.60.57

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3
ARTICLE 2 – OBJET DU LOT 3
ARTICLE 3 – PROCEDURE DE PASSATION 3
ARTICLE 4 – DUREE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE..... 4
ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION..... 4
ARTICLE 6 – CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION..... 4
ARTICLE 7 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES..... 4
ARTICLE 8 – MODALITES DE REGLEMENT et PRISE DE GARANTIES..... 4
ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE- MESURES DE SECURITE..... 4
ARTICLE 10 – LISTE DES ANNEXES 5

ANNEXES 1.1..... 6
ANNEXES 1.2..... 7
ANNEXES 2 :..... 11

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom de la personne publique : Fédération Française de Surf

Conformément aux Statuts de la Fédération, on entend par Fédération Française de Surf, la Fédération, ses Comités Régionaux, Départementaux, ses Clubs et Associations à but non lucratif affiliés, les organismes à but lucratif agréés, les Associations Nationales Agréées.

Adresse : 123 boulevard de la dune 40150 Soorts-Hossegor, Aquitaine, France
Tél : 05.58.43.55.88
Fax : 05.58.43.60.57

Point de contact : Monsieur le Secrétaire général

Courrier électronique : contact@surfingfrance.com.

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : contact@surfingfrance.com.

ARTICLE 2 – OBJET DES LOTS

Les présents lots ont pour objet la fourniture d'équipements textiles destinées à assurer l'image de la Fédération Française de Surf, dans le cadre de ses différentes actions et évènements organisés sous sa responsabilité

Seront Concernés

Lot n°1	EQUIPEMENT DES EQUIPES DE FRANCE
Lot n°2	EQUIPEMENT DES ECOLES FRANÇAISES DE SURF
Lot n°3	EQUIPEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE
Lot n°4	EQUIPEMENT DU STAFF FEDERAL
Lot n°5	EQUIPEMENT COUPE DE FRANCE
Lot n°6	LIGNE GRAND PUBLIC

Chaque lot possèdera sa propre image , tout en conservant, comme marque identitaire commune, le LOGO fédéral
Chaque lot aura son propre calendrier (commande, BAT, mise en production, livraison)

ARTICLE 3 – PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé après application d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert, publiée sur le site de la Fédération, pendant une durée minimum d'un mois, et adressée aux prestataires historiques ainsi qu'aux prestataires connus

ARTICLE 4 – DUREE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE

Le marché est prévu pour une durée de 2 ans.
Il commencera au 1er janvier 2016 pour se terminer au 31 décembre 2017.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

Les parties auront la faculté de résilier le contrat à chaque échéance annuelle, moyennant un préavis légal d'un mois (30 jours pleins).
L'article 8 Précise les conditions de résiliation pour défaut de réalisation.

ARTICLE 6 – CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

Le contrat conclu entre le prestataire et la FFSurf comprendra la fourniture des équipements selon les commandes acceptées et les BAT signés, le respect des délais mentionnés sur les BAT, et la garantie d'un réassortiment au tarif de la commande principale.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La FFSurf se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation, dès lors qu'elle estime que les garanties exigées ne sont pas respectées et que le coût des prestations est trop élevé.
Elle n'est pas tenue d'apporter une réponse individuelle à chacun des candidats.
La FFS se réserve le droit de retenir plusieurs candidats et de solliciter, à fin de complément d'informations :
-des échantillons de textile
-des exemples de différentes impressions : marquage, flocage, broderie…

ARTICLE 8 – MODALITES DE REGLEMENT et PRISE DE GRANTIES, DEFAUT DE REALISATION

La FFS procèdera aux règlements conformes aux règles d'usage en matière de commandes.
En cas de livraison défectueuse, ou non conforme à la commande, ou de livraison hors délais, la FFS exercera ses droits à réparation (échange , remboursement ou dédommagement)
En cas de récidive, le contrat pourra être dénoncé par simple courrier avec Accusé de Réception.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE- MESURES DE SECURITE

Le candidat ne peut donner à un tiers aucune information sur le contrat établi.

ARTICLE 10 – LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1.1 : récapitulatif global du marché textile (données 2015)

ANNEXE 1.2 : descriptif lot 1

ANNEXE 1.3 : Descriptif lot 2

ANNEXE 1.4 : descriptif lot 3

ANNEXE 1.5 : Descriptif lot 4

ANNEXE 1.6 : descriptif lot 5

ANNEXE 1.7 : Descriptif lot 6

ANNEXE 2: Descriptif des marquages

Fait à Soorts-Hossegor,

Le 10/06/2015
8/12/2015

SIGNATURE DU RESPONSABLE

